



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
Conseil Communautaire
Lundi 6 mai 2019 à 18 heures
Au marché couvert à AVALLON

Le 6 mai 2019, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

46 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Jean-Yves CAULLET, Gérard CHABERT, Nathalie CHARTIER (arrivée à l'OJ n°4), Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Gérard DEMARTINI (arrivée à l'OJ n°5), Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN (arrivée à l'OJ n°5), Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Michel MILLET, Julien MILLOT, Franck MOINARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

15 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Jean-Michel BEAUGER a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard DELORME a donné pouvoir à Jean-Yves CAULLET, Bernard DESCHAMPS a donné pouvoir à Françoise BAUDOT, Pierre DIAZ a donné pouvoir à Franck MOINARD, Alain GUITTET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Françoise PIGNEUR, Marc PAUTET a donné pouvoir à Laurent CLUZEL, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Claude LABOUREAU, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Hubert BARBIEUX et Françoise WICKER a donné pouvoir à Nicole LHERNAULT.

3 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA, Marie-Claire LIMOSIN et Gérard PAILLARD.

7 Conseillers titulaires absents : Damien BRIZARD, Arnaud GUYARD, Dominique HUDRY, Didier IDES, Patrick LEBLANC, Monique MILLEREAUX et François-Xavier NAULOT.

13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Camille BOÉRIO, Jean-Yves CAULLET, Laurent CLUZEL, Gérard GUYARD, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Françoise LAURENT, Nicole LHERNAULT, Franck MOINARD, Bernard RAGAGE et Olivier RAUSCENT.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Françoise PIGNEUR.

Date de la convocation	29 avril 2019
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	46
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	13
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Gérard LACOMBE.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Monsieur le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : ressources humaines « suppression et

création d'un poste ».

Cette demande est acceptée à l'unanimité par un vote à main levée.

- Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 15 AVRIL 2019

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président présente le calendrier prévisionnel, sous réserve de modification, des prochaines réunions communautaires :
 - Mercredi 12 juin 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Jeudi 27 juin 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON,
 - Mardi 20 août 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Jeudi 29 août 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON.
- Dans le cadre de la reconstitution des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} avril 2020, le Président informe que le Bureau Communautaire propose de ne pas solliciter un accord local et de s'en tenir au droit commun, tout en précisant que le nombre de sièges de droit commun resterait à 71 avec une double modification : la ville d'AVALLON perdrait un siège (20 au lieu de 21) et CHÂTEL-CENSOIR compterait un siège supplémentaire (2 au lieu de 1).
Cette proposition ne soulève aucune objection.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe qu'il a signé plusieurs devis :

- Un devis au profit de la société ABALLO Informatique pour un montant de 2 654,59 euros HT pour l'acquisition de 3 ordinateurs, divers matériel informatique et licences,
- Un devis au profit de la SARL ALGO BAY TRADING pour un montant de 1 125,50 euros HT pour l'acquisition de matériel divers (armoire, chariot de service et étagères murales),
- Un devis au profit de la SARL MORVAN MOTOCULTURE pour un montant de 375,00 euros HT pour l'acquisition d'un désherbeur thermique,
- Un devis au profit de la SARL MORVAN MOTOCULTURE pour un montant de 2 778,75 euros HT pour l'acquisition de divers matériels de tonte et de désherbage,
- Un devis au profit de la SARL MORVAN MOTOCULTURE pour un montant de 1 455,30 euros HT pour l'acquisition d'une tondeuse,
- Un devis au profit de la SARL MORVAN MOTOCULTURE pour un montant de 12 653,51 euros HT pour l'acquisition d'un mini tracteur-tondeuse,
- Un devis au profit de la SARL MORVAN REMORQUES pour un montant de 3 465,42 euros HT pour l'acquisition d'un porte-engin basculant.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 5 : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Plan Climat Air Énergie Territorial « orientations stratégiques » (Rapporteurs : Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge du dossier et les 2 Chargés de mission du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) : Monsieur Gérard LACOMBE fait le point sur l'avancée de la démarche et rappelle le calendrier des 5 ateliers prévus pour l'élaboration du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial :

- **Jeudi 9 Mai 2019** à 18 heures 30 : salle des Maréchaux à la mairie d'AVALLON – Thématique « Habitat »,
- **Jeudi 16 Mai 2019** à 18 heures 30 : salle des Maréchaux à la mairie d'AVALLON - Thématique « Déplacements »,
- **Mercredi 22 Mai 2019** à 18 heures 30 : salle de réunion de la CCAVM - Thématique « Agriculture, séquestration et consommation »,
- **Mercredi 29 Mai 2019** à 18 heures 30 : salle des Maréchaux à la mairie d'AVALLON - Thématique « Economie et déchets »,
- **Mardi 4 Juin 2019** à 18 heures 30 : salle des Maréchaux à la mairie d'AVALLON - Thématique « Nouvelles énergies ».

Les représentants du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne présentent les orientations stratégiques définies à la suite des différents ateliers et réunions qui ont été organisées et donnent quelques exemples d'actions qui ont été mises en œuvre dans d'autres territoires.

- Au travers d'une citation (« rien n'est au-dessus, rien n'est en-dessous »), Monsieur Jean-Yves CAULLET invite les membres du Conseil Communautaire à ne pas craindre les objectifs inatteignables et à considérer ce plan comme une occasion de ne pas être dans l'inaction. En rappelant que le territoire, actuellement, n'est pas inactif en la matière, il met en garde la collectivité contre un Plan (dans ses propositions et ses formulations) qui pourrait jeter le discrédit sur les efforts déjà entrepris par tout à chacun.
- Monsieur Gérard DEMARTINI rappelle la ruralité du territoire et regrette que les exemples opérationnels présentés concernent plutôt des territoires urbains.
- Madame Françoise BAUDOT est très sensible à la formation à l'écoconduite (déjà expérimentée par certaines entreprises sur le territoire). Elle propose de l'ouvrir aux agents des collectivités et au grand public.
- Madame Sonia PATOURET-DUMAY regrette que les efforts faits par les habitants du territoire en matière de gestion des déchets ménagers se traduisent par un agrandissement du Centre d'enfouissement de SAUVIGNY-LE-BOIS (qui accueille de fait les déchets des territoires limitrophes). Elle s'interroge sur la prise en compte dans le PCAET de l'impact du centre d'enfouissement et son futur agrandissement.
- Le Président évoque les actions mises en place par la Collectivité en matière de déchets ménagers : distribution de composteurs aux ménages, optimisation des collectes...
- Monsieur Gérard LACOMBE considère que le chemin est encore long en matière de prise de conscience, même si des choses se font déjà sur le territoire.
- Madame Josiane BOUTIN invite à prendre en compte la sensibilité des habitants dans le cadre du futur plan d'actions. Elle pense que certaines personnes ne sont pas encore suffisamment prêtes psychologiquement à ces changements de pratiques.
- Monsieur Camille BOÉRIO s'inquiète de la capacité à atteindre certains objectifs du fait que les habitants du territoire ne jouissent de revenus élevés.
- Monsieur Jean-Yves CAULLET évoque un outil financier peu mis en œuvre : le prêt viager hypothécaire.
- Monsieur Gilles CHENE regrette que les travaux de mise aux normes de l'assainissement individuel ne soient plus subventionnés.
- Monsieur Hubert BARBIEUX met en garde sur l'adaptation du discours à la population, en rappelant qu'une grande partie des gaz à effet de serre est due aux nombreux camions qui traversent le territoire.

A la suite des échanges, Monsieur Gérard LACOMBE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les orientations stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territorial telles qu'elles sont présentées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (2 abstentions : Jean-Claude LANDRIER et Julien MILLOT), APPROUVE les orientations stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territorial telles qu'elles sont présentées.

O.J N° 6 : OPÉRATION GRAND SITE DE VÉZELAY

Gouvernance de l'Opération Grand Site de VÉZELAY (Rapporteur : Monsieur Christian GUYOT, Vice-président en charge de l'Opération Grand Site de VÉZELAY) : Monsieur Christian GUYOT explique que, par arrêté préfectoral, la composition du Comité de pilotage de la Gouvernance de l'Opération Grand Site de VÉZELAY a été modifiée et, notamment, celle du collège des élus pour lequel la CCAVM est représentée par le Président (ou son représentant) et 3 Vice-présidents. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour désigner Monsieur Camille BOÉRIO, en qualité de représentant du Président, et Messieurs Didier IDES, Gérard LACOMBE et Olivier RAUSCENT, en qualité de Vice-présidents, pour siéger au sein dudit Comité de pilotage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Camille BOÉRIO, en qualité de représentant du Président, et Messieurs Didier IDES, Gérard LACOMBE et Olivier RAUSCENT, en qualité de Vice-présidents, pour siéger au sein au Comité de pilotage de la Gouvernance de l'Opération Grand Site de VÉZELAY.

O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIÈRES

Financement de la réhabilitation de la piscine d'AVALLON, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'AVALLON (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE rappelle que, par délibération en date du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de soutenir financièrement le projet de la réhabilitation de la piscine d'AVALLON, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'AVALLON, par l'attribution d'un fonds de concours pour un montant plafonné de 1 500 000,00 euros financé par un emprunt d'une durée de 25 ans et non sur une durée de 30 ans initialement prévue. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Recourir à cet emprunt de 1 500 000,00 euros sur une durée de 25 ans, Et, le cas échéant, sur la proposition de la Commission d'appel d'offres,
- Retenir l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, sise 31-33, rue de Paris 89000 AUXERRE, économiquement la plus intéressante de celles qui sont présentées en cours de séance et selon les modalités suivantes :
 - Un prêt de 1 000 000,00 euros au taux fixe de 1,54% sur une durée de 25 ans (échéance annuelle – capital constant « échéances dégressives » - frais de dossier : 0.10%),
 - Un prêt de 500 000,00 euros indexé sur le livret A avec un taux global de 0,99% sur une durée de 25 ans (livret : 0,75% - marge : 0,24% - échéance semestrielle – frais de dossier : 0,10%),
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de :

- RECOURIR à un emprunt de 1 500 000,00 euros sur une durée de 25 ans,
- RETENIR l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, sise 31-33, rue de Paris 89000 AUXERRE, économiquement la plus intéressante de celles qui sont présentées en cours de séance et selon les modalités suivantes :
 - Un prêt de 1 000 000,00 euros au taux fixe de 1,54% sur une durée de 25 ans (échéance annuelle – capital constant « échéances dégressives » - frais de dossier : 0.10%),
 - Un prêt de 500 000,00 euros indexé sur le livret A avec un taux global de 0,99% sur une durée de 25 ans (livret : 0,75% - marge : 0,24% - échéance semestrielle – frais de dossier : 0,10%),
- AUTORISER le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

O.J N° 8 : RESSOURCES HUMAINES

Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe et création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe (Rapporteur : le Président) : considérant la mutation d'un agent de la crèche GALIPETTE au 31 mai 2019 et afin d'assurer une continuité de service, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur le recrutement d'un agent sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 20 mai 2019,
Et, le cas échéant,
- Créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 20 mai 2019, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019,
- Fermer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet au 31 mai 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de :

- RECRUTER un agent sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 20 mai 2019,
- CRÉER un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 20 mai 2019, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019,
- FERMER un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet au 31 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.